Ministère du Travail

Transformation en profondeur du système d'information de l'activité partielle pour répondre à l'afflux sans précédent de demandes des entreprises

publié le : 01.04.20

Pour faire face à une croissance jamais connue de demandes de la part des entreprises, le ministère du Travail, en lien avec l'Agence de services et de paiement (ASP), a revu entièrement le système d'information de l'activité partielle.

Ce système est désormais capable de supporter 15 000 connexions simultanées, de répondre à 400 000 utilisateurs par jour, de délivrer automatiquement les codes de connexion et de générer une réponse automatique d'acceptation 48 h après le dépôt de la demande de l'entreprise. Enfin, un délai de 30 jours a été donné aux entreprises pour déposer leur demander, avec effet rétroactif, pour sécuriser toutes les entreprises qui n'ont pas encore pu le faire.

Cette refonte du système a déjà permis de couvrir près de 340 000 entreprises, et plus de 3,6 millions de salariés.

Muriel Pénicaud, ministre du Travail, « *salue chaleureusement la mobilisation exceptionnelle des agents de la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle, des Direccte et de l'ASP, qui ont réussi, en une dizaine de jours, à mettre en place un système d'information opérationnel et efficace, capable d'absorber rapidement un flux de demandes inconnu dans notre histoire, et ainsi de protéger les entreprises et les salariés en évitant les licenciements. Ce travail hors du commun des agents du ministère et de l'ASP fait honneur au service public et à l'État.* »

[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]